2098++



LETTRE DE VOITURE - RECEPISSE



CMR N° 4054025

N° Info Interne: 1609062211

Véhicule: Remorque Transmise: 26/09/2016 - 10:10:54

Modifiée: 26/09/2016 - 12:13:38 49 47 NU

Remettant

SAS

7 Route de Toutlemonde

49300 CHOLET Tél: 02 41 58 60 39

Siret: 80393784600027 NumTVA: FR 21 803937846APE: 4941A

Distributeur, Transporteur Successif.

SARLAIO TRANSPORTS

Route départementale 2 Lieu-Dit Enfendeille 32300 LAMAZERE Tél: 05 62 64 19 37

Siret: 32401896900026 NumTVA: FR 34 324 018 969 APE: 4941A

Expediteur

DEPART

Destinataire

ARRIVEE

Date Chargement: 27/09/2016 Raison Sociale: MOD

RUE DES METIER Adresse:

Code Postal / Ville: 49280 SAINT LEGER SOUS CHOLET

Réf. Chargement: 47348801/4976701

Délais de Livraison: 28/09/2016

Raison Sociale:

Adresse:

Code Postal / Ville: 32400 SAINT GERME

Impératif de Liv. : DE /09/2 A /09/2

MARCHANDISE

Pal.Fact.: Coup2Fourche: 1

Marchandise:

Dimensions:

Metres Lin.Plan: 1 ml

Pal.Totales: Nbr.Colis: 1 Etiquette

Observations: 8H-12H

Contre Rem. :

Euros.

Poids:

Hayon + TP:

NON

Destinataire

Rendue

Porteur:

NON

Gestion Pal.Europe

A l'ordre de :

Ш

0

Ω. *

1,20 Tonnes

Expéditeur

0

Livrée

PLATEFORME

Dépose Sur :

(Observations PF)

Via Pour Distributeur: NU

(Observations PF)

Chargée

0

Délais :

Rendue

0 Heures

47

Le 27/09/2016

Le 00/00/00

M N 0 4 S 4

TRANSPORTS

Récap Plan Transport : Dépose PF47 DEPART ARRIVEE

Le Conducteur :

(signature et identification)

Le Conducieur Réce (signature et identification) le

Le Destinataire (signature et identification obligatoire)-

8 SEP. 2016

Nom

Signature

IR BON MA

Observations particulibres ou rel Other fell England

Conditions générales de transport : NATIONALE : les opérations qui sont confiées au transporteur sont soumises aux conditions prévues par le nouveau contrat type général (lots et messageries) décret n°99-269 du 6 avril 1999, à défaut de convention écrite entre les parties au contrat de transport. L'indemnité à verser pour la réparation de tous dommages justifiés dont le transporteur est également tenu, résultant de la perte ou de l'avarie se définit comme suit : de convention expresse, notre responsabilité est pour les envois de 3 tonnes et plus à 14 € (92 F) par kg de marchandises sans dépasser le montant supérieur au produit de l'ensemble du lot par 2300 € (1500 F) la tonne : pour les envois inférieur à 3 tonnes, notre responsabilité est limitée à 23 € (150 F) par kg de marchandises manquantes ou avariées avec un maximum de 750 € (4920 F) par cols. Pour tous les autres envois de marchandises, masses indivisibles, déchets, marchandises périssables sous température drigée, animeaux vivants, citernes, etc... les dispositions particulières de contrats type spécifiques s'appliquent. En cas de perte ou d'avaries l'art. 133-3 du Code de Commerce s'applique : le délai de recours est de 3 jours francs par lettre recommandée avec accusé de réception au transporteurs, condobstant toute des soumise à l'art. L'132-8 du Code de Commerce. Tous litges sont de la compétence exclusive du Tribunal du s'ège social du Transporteur i NTERNATIONAL. Le transport est soumis, nonobstant toute clause contraire, à la convention relative au contrait de transport international de marchandises par route (CMR) : tous les litges sont de la compétence exclusive du tribunal du s'ège du Transporteur.